



# Antiquité et modernité chez Montesquieu et Rousseau : la face cachée des Lumières

Hichem Ghorbel

Université de Sfax

Dans la conclusion de son ouvrage : *Les Principes de la pensée au siècle des Lumières*, Gusdorf note : « le XVIII<sup>ème</sup> siècle ne peut être qualifié « siècle des Lumières » que pour une partie, ou un aspect de sa culture. On peut faire le portrait d'un « esprit éclairé », et définir les grandes orientations de sa pensée ; mais le type idéal ainsi proposé ne vaudra ni l'ensemble des individus de l'époque considérée, car un bon nombre échappent à ses normes, ni d'aucun en particulier, car on pourrait déceler en chacun des oppositions et protestations non compatibles avec ce modèle auquel on prétend le réduire »<sup>1</sup>. Tout se passe donc comme s'il y avait deux dix-huitièmes siècles, ou plutôt une profonde et déroutante ambivalence à l'âge des Lumières. On assiste d'une part à un nouveau rationalisme qui suit la démarche expérimentale de Newton, et de l'autre à un irrationalisme qui se nourrit de religion et s'alimente d'écrits mystérieux des premiers romantiques. Ainsi se mêlent et s'entrecroisent les valeurs d'une raison avide de clarté et progrès avec celles d'une croyance chrétienne ou d'une sensibilité qui se complait dans la pénombre. Ce dédoublement ou cette contradiction manifeste entre les exigences des Lumières et les idées qui s'y opposent, ne semble pas caractériser simplement la société qui se trouve ainsi scindée en deux catégories : les partisans du rationalisme et leurs adversaires, mais aussi les systèmes philosophiques eux-mêmes, si l'on peut parler ainsi de systèmes à l'âge des Lumières.

Cela dit, à l'instar de leurs sociétés, les philosophes du XVIII<sup>ème</sup> siècle ont un côté sombre, une région noirâtre qui contredit carrément l'éclat de leurs pensées, aspect par lequel ils sont connus. C'est sur l'autre visage des Lumières, celui qui s'oppose à l'image habituelle que l'on en a, que notre attention sera fixée au terme de notre analyse. A vrai dire, nous avons rencontré ce renversement de l'image de l'Europe des Lumières dans le travail de Laurent Estève, dans lequel il montre que les grandes figures intellectuelles du XVIII<sup>ème</sup>

---

<sup>1</sup> Gusdorf ( G), *Les principes de la pensée au siècle des lumières*, Payot, Paris, 1971 p. 516.

siècle, Montesquieu, Rousseau et Diderot, n'ont pas réussi à penser la différence autrement qu'en termes de hiérarchie. Bien que généralement salués comme les plus grands représentants du mouvement progressiste, ces philosophes ont pourtant rendu possible une forme de pensée discriminatoire à l'égard de l'homme noir. Prétendant être libérateurs, ils ont abouti paradoxalement à justifier l'injustifiable en attribuant à l'homme blanc un statut supérieur à l'homme noir. Cette supériorité, Montesquieu la justifie par l'empire du climat, Rousseau par la non perfectibilité du noir faisant de lui un sujet infra- politique et infra- juridique et Diderot par la débilité du « nègre » qui arrogerait à l'Européen le droit de le conquérir<sup>2</sup>. Notre travail, par ses conclusions et ses aboutissements, se situe dans la même lignée de Laurent Estève. Cependant, au lieu de porter sur l'eurocentrisme des Lumières, il traitera plutôt de l'aspect régressif de leur pensée, aspect antithétique au progrès qui est l'une des notions les plus chères à leur philosophie.

Deux figures illustres des Lumières s'imposent à qui voudrait traiter le thème de la réalité humaine dans la perspective d'un développement temporel. Il s'agit de Montesquieu et de Rousseau qui ont accordé tant d'importance à l'histoire dans leur philosophie. Il y a un point commun entre ces deux penseurs : c'est que l'Antiquité occupe une place centrale dans leur philosophie.

Rome est le monde de prédilection de Montesquieu et ce dès son plus jeune âge. Il débute sa carrière d'écrivain en 1709, par un *Discours sur Cicéron*. Il écrit en 1716 une *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, et en 1725, le *Dialogue de Sylla et D'Euclate*. Le couronnement de tout cela, c'est bien entendu les *Considérations sur les Causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, ouvrage publié en 1734 et qui constitue une remarquable analyse de l'histoire romaine. Rome est omniprésente dans l'œuvre de Montesquieu. Dans *l'Esprit des lois*, elle fait l'objet de « 204 références » selon Paul Vernière, qui explique que « le dossier des Romains se confond d'ailleurs avec celui de *L'Esprit* ; une telle science pèsera sur certains chapitres (XI, 12 à 20-XXVII). Tous les grands historiens latins (ou grecs sur l'histoire romaine sont là) : Tacite à la fois historien de l'Empire et des germains (23 citations), Tite-Live (19), Denys d'Halicarnasse (18), Dion Cassius (8), Diodore (7), Polybe (6), César (6), Suétone(4), Arrien (2) Salluste(1), mais aussi Florus (7), Justin (6), Ammien Marcellin (1) et Xiphilin (6) »<sup>3</sup>. Montesquieu ne s'abreuvait pas seulement d'anciens historiens romains, mais aussi de l'historiographie de son temps. Le catalogue des livres que contenait sa bibliothèque, réédité récemment par Catherine Volpillac- Auger et Louis Desgraves<sup>4</sup> montre qu'il consulte des ouvrages modernes sur l'histoire romaine, comme ceux de Machiavel, de l'abbé de Vertot et de l'abbé Jean - baptiste de Dubos. Rome fut donc familière à Montesquieu. Cette familiarité

<sup>2</sup> Estève (L), *Montesquieu, Rousseau, Diderot : Du genre humain au bois d'ébène*, Unesco, 2 *Dialogue de Sylla et d'Euclate* 002.

<sup>3</sup>Vernière (P), *Montesquieu et l'Esprit des lois ou la raison impure*, SEDES, 1977, p. 41.

<sup>4</sup>« Catalogue de la Bibliothèque de Montesquieu à la Brède », in *Cahiers Montesquieu*, éd. Louis Desgraves et Catherine Volpillac - Auger, Napoli, 1999.

n'a jamais affaibli l'attrait qu'il a toujours ressenti pour elle et pour son peuple : « On ne peut jamais quitter les Romains : c'est ainsi qu'encore aujourd'hui, dans leur capitale, on laisse les nouveaux palais pour aller chercher les ruines »<sup>5</sup>. « Rome est une ville éternelle »<sup>6</sup> écrit amoureusement Montesquieu.

Nous rencontrons cet amour passionné pour l'Antiquité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau lequel était nourri dès son enfance de culture antique. Ses lectures assidues, en particulier celles de Plutarque, l'avaient marqué au point de façonner sa personnalité : « Sans cesse occupé de Rome et d'Athènes, confesse-t-il, vivant pour ainsi dire, avec leurs grands hommes ... Je me croyais grec ou romain, je devenais la personne dont je lisais la vie »<sup>7</sup>. Rousseau n'a pas écrit de livres proprement historiques comme Montesquieu, mais la plupart de ses ouvrages politiques renferment des données sur l'histoire. C'est ainsi, par exemple, qu'il a fait si largement appel à Rome dans le *Contrat social* au point d'y consacrer quatre longs chapitres aux institutions romaines. Le recours à l'histoire antique est fréquent dans les écrits de Rousseau et cela dès *Le Discours sur les sciences et les arts* jusqu'aux *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*. On ne doit donc pas minorer le rôle qu'elle joue sur sa pensée. Sur ce sujet Eric Weil affirme : « Rien ne serait plus dangereux pour la compréhension de la théorie de Rousseau que de regarder sa vénération pour l'Antiquité, comme une pièce d'apparat, un vêtement recouvrant des idées et des thèses modernes. »<sup>8</sup>

Comme le sera plus tard Rousseau, Montesquieu a été frappé de la supériorité des peuples antiques sur les peuples modernes : « c'est l'amour de la patrie qui a donné aux histoires grecque et romaine cette noblesse que les nôtres n'ont pas. Elle y est le ressort continuel de toutes les actions, et on sent du plaisir à la trouver partout, cette vertu chère à tous ceux qui ont un cœur. Quand on pense à la petitesse de nos motifs, à la bassesse de nos moyens, l'avarice avec laquelle nous cherchons de viles récompenses, à cette ambition si

---

<sup>5</sup> De *L'Esprit des lois*, XI, 7. Nous utiliserons désormais les abréviations suivantes : *EL* : *De L'Esprit des lois* ; *DMES* : *Discours sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences* ; *DSE* : *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* ; *LP* : *Lettres persanes* ; *MP* : *Mes Pensées* ; *Romains* : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* ; *VO* : *Voyages*. Nos références à l'œuvre de Montesquieu se rapportent aux Œuvres complètes, Bibliothèque de la Pléiade, 1949- 1951. Texte présenté et annoté par Roger Caillois.

<sup>6</sup> *VO*, p. 676.

<sup>7</sup> *Les Confessions*, I, p.9. Dans les notes, nous utiliserons la liste des abréviations suivante lorsque nous nous référons aux écrits de Rousseau : *CGP* : *Considérations sur le gouvernement de Pologne* ; *CS* : *Du Contrat social ou principes du droit politique* ; *CS* (1ère version) : *Du Contrat social ou essai sur la réforme de la république* ; *DOI* : *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes* ; *DRB* : *Dernière réponse à Bordes* ; *DSA* : *Discours sur les sciences et les arts* ; *Ec. Pol* : *Discours sur l'économie politique* ; *Frag. Pol* : *Fragments politiques* ; *L.d'Al* : *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* ; *NH* : *Julie, ou la nouvelle Héloïse* ; *Obs* : *Observations de J.J Rousseau sur la Réponse à son Discours* ; *PCC* : *Projet de constitution pour la Corse* ; *Préf N* : *Préface à Narcisse ou l'amant de lui-même*. Nos références à l'œuvre de Rousseau se rapportent aux Œuvres complètes publiées sous la direction de Bernard Gagnebin et de Marcel Raymond, 5 tomes, Paris, La Pléiade, 1958-1995.

<sup>8</sup> Weil (E), « Rousseau et sa politique » in, *Pensée Rousseau*, Seuil, 1984, p.31.

différente de l'amour de la gloire, on est étonné de la différence du spectacle, et il semble que, depuis que ses deux grands peuples ne sont plus, les hommes se sont raccourcis d'une coudée »<sup>9</sup>. Rousseau adopte cette même conception de l'histoire sans jamais mettre en doute cette certitude à laquelle il croit fermement, à savoir l'infériorité des temps modernes par rapport à l'antiquité. Sur ce point, il n'a cessé de défendre sa position, dans de nombreux textes, pour justifier sa thèse et faire admettre aux lecteurs ce qu'il avance. Ainsi, affirme-t-il, « On me reproche d'avoir affecté de prendre chez les anciens mes exemples de vertus ... j'ai cité aussi un peuple moderne, et ce n'est pas ma faute, si je n'ai trouvé qu'un »<sup>10</sup>. Si la Grèce est dite « jadis peuplée de héros »<sup>11</sup> ou Sparte appelée « cette république de demi- Dieux plutôt que d'hommes »<sup>12</sup>, c'est pour exprimer le grand écart qui sépare l'antiquité glorieuse de la dégradante modernité. « Les anciens avaient des héros... à peine nous avons des hommes »<sup>13</sup>. Cette différence est longuement exposée dans *Les Fragments politiques* où Rousseau oppose la « grandeur d'âme » aux âmes de « petites qualités »,<sup>14</sup> qui ont le goût « de petites choses »<sup>15</sup>. C'est pour cela que les peuples anciens nous « sont trop étrangers à tous égards ». Nous ne sommes ni « Romains, ni Spartiates ». Ces grands noms « ne nous vont point »<sup>16</sup>. Car « il n'est pas possible que des esprits dégradés par une multitude de soins futiles s'élèvent à jamais à rien de grand »<sup>17</sup>. C'est sur quoi insiste enfin Rousseau dans un passage des *Considérations sur le Gouvernement de Pologne* écrit dans l'esprit de la tonalité des textes que l'on vient juste de citer : « Quand on lit l'histoire ancienne, on se croit transporté dans un autre univers et parmi d'autres êtres. Qu'ont de commun les Français, les Anglais, les Russes avec les Romains et les Grecs ? Rien presque que la figure. Les fortes âmes de ceux-ci paraissent aux autres des exagérations de l'histoire. Comment eux qui se sentent si petits penseraient-ils qu'il y ait eu de si grands hommes ? Ils existèrent pourtant, et c'étaient des humains comme nous »<sup>18</sup>.

Si Rousseau partage l'admiration de Montesquieu pour l'Antiquité, il perçoit comme lui la différence qui sépare le monde moderne du monde des anciens. Pour les deux auteurs, les écrivains grecs et romains constituent une mine inépuisable pour cultiver le bon goût et procurer le plaisir esthétique. Montesquieu et Rousseau sont d'accord pour affirmer que les œuvres des anciens, de littérature ou d'art soient-elles, touchent à la perfection par la sobriété qui les distinguent et la simplicité qui les caractérisent<sup>19</sup>.

<sup>9</sup> *MP.*, n° 598, p.1127.

<sup>10</sup> *Obs.*, p. 42.

<sup>11</sup> *DSA.*, p.10.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>13</sup> *L. d'Al.*, pp. 29-30.

<sup>14</sup> *Frag.Pol.*, XIV, 10, p.551.

<sup>15</sup> *Ibid.*, XVI, 9, p. 556.

<sup>16</sup> *LEM.*, Huitième lettre, p. 881.

<sup>17</sup> *DSA.*, p.20.

<sup>18</sup> *CGP.*, p.956.

<sup>19</sup> « J'avoue, écrit Montesquieu, qu'une des choses qui m'a le plus charmé dans les ouvrages des Anciens, c'est qu'ils attrapent en même temps le grand et le simple ; au lieu qu'il arrive presque toujours que nos modernes, en cherchant le grand, perdent le simple, ou, en cherchant le simple, perdent le grand » (*MP.*, n°451, p.1020.). Les anciens étaient laconiques dans leurs propos. La

Toutefois, l'accord cesse dès qu'il s'agit de parler de science, de morale, de commerce et de politique. A Montesquieu, le moderne, le chantre de la science, l'apologue du luxe, le prêcheur de l'honneur et le défenseur des avantages de la monarchie, s'oppose Rousseau l'ancien, le critique du savoir, l'apôtre de la vertu civique, le dénonciateur du raffinement, et le défenseur acharné des petites républiques. Contrairement à son successeur, l'amour qu'à Montesquieu pour des sociétés éloignées chronologiquement des sociétés modernes, n'implique chez lui aucune idéalisation : faire crédit aux anciens n'est pas leur vouer ni une admiration religieuse, ni être dépourvu d'esprit critique. Bien au contraire, Montesquieu n'a cessé de lancer des diatribes contre les Romains. Ce qui laisse entendre comme le dit Vanessa De Senarclens qu'il y a « deux temps dans la relation de Montesquieu à Rome »<sup>20</sup>. Un temps où il la magnifie et l'exalte par de grandes louanges. Et un autre où il s'insurge contre son pouvoir de fascination pour la voir, comme il doit se faire, avec un œil critique et objectif. C'est par ce deuxième temps que Montesquieu se démarque de Rousseau. A la position nostalgique de l'auteur du *Premier Discours*, lequel *Discours* porte sur l'antiquité un regard neuf contre le modernisme par la critique adressée à l'idée de progrès qui trouve son incarnation dans le développements des sciences et des arts, Montesquieu n'hésite pas à affirmer « que la grande différence qu'il y a entre les grandes nations et les peuples sauvages, c'est que celles-là se sont appliquées aux arts et aux sciences, et que ceux-ci les ont absolument négligés »<sup>21</sup>. Et dans les *Lettres persanes*, Montesquieu ouvre un débat entre Rhédi, qui adopte la thèse qui sera celle de Rousseau et Usbek, qui est le porte-parole du Président de la Brède. Selon Rhédi, le progrès des sciences et des arts ne contribue pas réellement à la puissance des nations car : « presque toutes les monarchies n'ont été fondées que sur l'ignorance des arts et n'ont été détruites que parce qu'on les a pas trop cultivés ».<sup>22</sup> A ce point de vue, Usbek riposte : loin d'amollir les peuples, le développement du luxe et des arts les endurecit, au contraire, par le travail et l'industrie qu'ils exigent<sup>23</sup>.

Et pour illustrer l'utilité des « arts et des sciences », Montesquieu commence son *Discours sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences*, par un développement d'allure originale, celui même qu'on retrouve dans ses *Pensées*<sup>24</sup> : si un Descartes était né au Mexique ou au Pérou, avant la conquête espagnole, il aurait répandu des principes de physique qui, dissipant les préjugés de ces peuples, leur auraient facilement permis de repousser les envahisseurs. « Les Mexicains, note Montesquieu, n'avaient point d'armes à

---

simplicité de leur langage qui dénote la transparence, les pousses à être spontanés. C'est pour cela, qu'Emile « prendra plus de goût pour les livres des anciens que pour les nôtres, par cela seul qu'étant les premiers, les anciens sont les plus près de la nature et que leur génie est plus à eux. » *Em.*, IV, p. 676.

<sup>20</sup> De Senarclens (V), *Montesquieu historien de Rome*, Droz, 2003, p.65.

<sup>21</sup> *DMES.*, p. 53.

<sup>22</sup> *LP.*, CV, p. 286.

<sup>23</sup> *Ibid.*, CVI, p. 288.

<sup>24</sup> *MP.*, n° 614, p.1134.

feu, mais ils avaient des arcs et des flèches, c'est-à-dire ils avaient les armes des Grecs et des Romains »<sup>25</sup>, voilà pourquoi leur empire fut détruit si vite.

Rousseau prend le contre-pied de la thèse de Montesquieu : opposant les armées de l'antiquité aux armées modernes, il accorde une préférence marquée aux premières. Pour lui, les guerriers modernes sont plus fanfarons que courageux. Même s'ils sont « intrépides » en apparence, au fond, ils ne le sont pas. Car, il suffit « d'un peu de soleil ou de neige pour qu'ils soient détruits et perdus » en « peu de jours »<sup>26</sup>. Selon Rousseau, le progrès déprave l'homme et lui enlève ses « qualités guerrières »<sup>27</sup>. C'est la raison pour laquelle la rupture avec « l'heureuse ignorance »<sup>28</sup> traduit toujours chez lui l'évanouissement des « vertus militaires »<sup>29</sup>. Non seulement les vertus militaires, mais aussi les bonnes mœurs et les vertus morales perdent leur vigueur par le développement des sciences et des arts : « Je commençais par les faits et je montrais que les mœurs ont dégénéré chez tous les peuples du monde, à mesure que le goût de l'étude et des lettres s'est étendu parmi eux ».<sup>30</sup>

Là où Rousseau attribue aux peuples présocratiques et aux habitants de Rome et de Sparte une idéalité morale, Montesquieu refuse de faire de Rome un paradigme moral et un étalon de conduite humaine. Il émet ça et là une vive critique contre la cruauté des Romains. Il les peint comme étant des « ravisseurs injustes »<sup>31</sup>. Il les décrit comme étant des êtres cupides<sup>32</sup>. Il les qualifie d'avidés sanguinaires<sup>33</sup>, et dénonce leur volupté dont « la secte d'Épicure » fut responsable<sup>34</sup>. Aux yeux de Montesquieu, les Romains ne sont pas uniquement féroces, mais ils sont aussi inhumains : « : les Romains, accoutumés à se jouer de la nature humaine, dans la personne de leurs enfants et de leurs esclaves, ne pouvaient guère connaître cette vertu que nous appelons humanité »<sup>35</sup>. Si Montesquieu admire les Romains, ce n'est pas pour leurs vertus morales mais c'est pour leur efficacité. Vidée de toute substance morale, la vertu des Romains n'est rien d'autre que leur capacité d'atteindre aisément le but auquel ils aspirent. Ils ont le pouvoir de tirer profit des circonstances. Leur habileté exemplaire leur permet d'adapter les points forts de leurs adversaires à leurs propres visées. Ce n'est pas par leur moralisme, mais c'est par leur pragmatisme que Montesquieu loue les Romains. Ce pragmatisme n'est ni

---

<sup>25</sup> *DMES.*, p. 53 ;

<sup>26</sup> *DSA.*, p.23.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.24.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.22.

<sup>30</sup> *Préf N.*, p. 965.

<sup>31</sup> *Romains*, VI, p.106

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Par exemple, Sylla, dont l'héroïsme a quelque chose de cornélien, est jugé sur le fond des « horreurs » que son orgueil occasionne. Cf. *DSE*, p.501. Voir aussi l'évocation « des horreurs des guerres de Marius et de Sylla, dans *Romains*, XI, p. 123

<sup>34</sup> *Romains X*, p. 120

<sup>35</sup> *Ibid.*, XV, p. 148.

général ni total. S'il se rapporte à l'art de pratiquer la guerre, il ne concerne point le commerce.

A Rome, où la vertu fut martiale, la république ne fut point commerçante : « On n'a jamais remarqué aux Romains de jalousie sur le commerce (...) leur génie, leur gloire, leur éducation militaire, la forme de leur gouvernement, les éloignaient du commerce »<sup>36</sup>. Ou encore : « Les citoyens romains regardaient le commerce et les arts comme des occupations d'esclave ; ils ne les exerçaient point »<sup>37</sup>. Ce mépris du commerce ne fait qu'accentuer l'écart entre le monde actuel et le monde d'autrefois : « Chaque siècle a son génie particulier, écrit Montesquieu, c'est l'esprit de commerce qui domine aujourd'hui. »<sup>38</sup>. Les échanges des biens liés aux invasions et aux dévastations entre les peuples semblent appartenir aux temps passés. Le commerce de l'époque moderne est un « doux commerce ». La douceur du commerce tient d'abord aux bénéfices moraux dus à la multiplication des processus d'échange. La férocité des mœurs qui caractérisait les anciennes républiques militaires tend à disparaître au profit d'un humanisme dans les Etats modernes : « Le commerce guérit des préjugés destructeurs ; et c'est presque une règle générale, que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce, et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces »<sup>39</sup>.

Montesquieu associe le commerce à une forme de connaissance, celle des mœurs, qui atténue la cruauté des hommes. « Deux visages de l'homme semblent opposés ici, note Céline Spector : le guerrier et le commerçant. Montesquieu organise sa lecture de l'histoire européenne autour de ce constat prosaïque : la gloire sacrificielle cède la place à l'activité commerciale et à la douceur qu'elle induit »<sup>40</sup>. Le commerce appelle à une politique basée sur la réciprocité et à une philosophie de reconnaissance de l'autre. Il assure la communication des peuples et permet l'échange culturel entre les nations. Par les relations qu'il établit entre les communautés et l'adoucissement des mœurs qu'il fait, le commerce porte naturellement à la paix internationale. Il substitue au brigandage des échanges fondés sur la justice et l'intérêt mutuel.

C'est par fidélité à l'antiquité et au nom de la morale que Rousseau critique implicitement Montesquieu dans son *Premier Discours* : « Les anciens politiques parlaient sans cesse de mœurs et de vertu ; les nôtres ne parlent que de commerce et d'argent. »<sup>41</sup>. S'opposant diamétralement à la politique de l'ouverture prônée par Montesquieu, le grand marchand de vin, Rousseau opte pour l'autarcie et pour un système économique rustique. L'auteur du *Contrat social* veut que les modernes ressemblent aux anciens dans leur mode de vie. Les conseils qu'il donne aux Corses et aux Polonais de rester des peuples paysans, d'exclure toute production autre qu'agricole, et de ne pas chercher à

---

<sup>36</sup> *EL*, XXI, 14.

<sup>37</sup> *Romains*, X, p122.

<sup>38</sup> *MP*, n° 1228, p.1306.

<sup>39</sup> *EL*, XX, 1.

<sup>40</sup> Spector (C), *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006, p183.

<sup>41</sup> *DSA.*, p. 19.

augmenter cette production autrement que par l'extension des surfaces cultivées, montre qu'il n'y a pas de place dans sa doctrine philosophique pour une forme d'économie qui privilégie l'industrie et le commerce. C'est un Etat campagnard ou une république agraire qui constitue le modèle archétypal des cités chez Rousseau. Car ce genre de cité, en se suffisant à lui-même, n'a pas besoin de l'étranger pour satisfaire à ses besoins.

Ce choix en faveur de la subsistance autarcique comporte immédiatement trois conséquences positives, politiques et morales, note judicieusement Macel Hénaff<sup>42</sup>

Première conséquence : *l'indépendance* : « Un pays est dans sa plus grande force d'indépendance quand la terre y produit autant qu'il est possible, c'est-à-dire quand elle a autant de cultivateurs qu'elle en veut avoir »<sup>43</sup>. De même, il conseille aux Polonais de renoncer aux arts, au commerce, à l'industrie, au luxe et de privilégier l'agriculture, s'ils veulent « former une nation libre, paisible et sage qui n'a ni peur ni besoin de personne, qui se suffit à elle-même et qui est heureuse. »<sup>44</sup>

La deuxième conséquence est la réalisation du *bonheur public* : « Je dis donc que la nation la plus heureuse est celle qui peut le plus aisément se passer de toutes les autres, et que la plus florissante est celle dont les autres peuvent le moins se passer »<sup>45</sup>. D'ailleurs, ajoute Rousseau, on ne peut dire que l'état général de la nation la plus favorable au bonheur des particuliers est de n'avoir besoin pour vivre heureux du concours d'aucun autre peuple ; car il ne leur reste plus pour jouir de toute la félicité possible que de pourvoir par de sages lois à tous leurs avantages mutuels, ce qui ne dépendrait pas si bien d'eux s'il fallait seulement recourir aux étrangers. »<sup>46</sup>

Troisième conséquence : *la paix* : « On ne vous cherchera pas querelle, on vous craindra sans en faire semblant », dit Rousseau aux Polonais. Seul un peuple rustique, farouchement attaché à sa patrie, est résolu à la défendre avec énergie et cela seul constitue une dissuasion pour tout agresseur éventuel, c'est ce qu'il explique aux Corses en donnant la Suisse en exemple.<sup>47</sup>

Contrairement à Rousseau qui voit dans l'agriculture la bouée et la panacée de l'Etat, Montesquieu voit dans le commerce l'unique source de sa force et de sa prospérité. Loin de déplorer que les Etats actuels ne puissent renouer avec le paradigme de la vertu antique, *L'Esprit des lois* soutient contre tous les panégyristes de Rome et de Sparte que les nations d'aujourd'hui sont par la force des choses, des nations marchandes. Le modèle à suivre n'est pas dans l'antiquité : Carthage, Athènes<sup>48</sup>, mais dans les temps modernes : Venise, Florence, la Hollande, et spécifiquement l'Angleterre<sup>49</sup>. Plus que toute autre

<sup>42</sup> Hénaff (M), « Rousseau et l'économie politique : système rustique et système de finances », in *Etudes françaises*, 25, 2/3, 1989, p.124.

<sup>43</sup> *PCC.*, p.944.

<sup>44</sup> *CGP.*, p.1003.

<sup>45</sup> *Frag.Pol.*, p.512.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p513.

<sup>47</sup> *CGP.*, p.1003 et *PCC.*, pp.914-915.

<sup>48</sup> *EL.*, XX, 4.

<sup>49</sup> *Ibid.*



nation, l'Angleterre incarne les principes du doux commerce. Elle représente, nous dit Montesquieu, « le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ses trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté »<sup>50</sup>. Le statut du paradigme anglais a besoin d'être élucidé davantage. L'Angleterre est si chère à Montesquieu, parce qu'elle est aussi l'incarnation parfaite du gouvernement modéré. Sa constitution est sans pair, parce qu'elle distribue les pouvoirs de l'Etat et les confie à trois organes. Ch. Eisenmann a montré, dans un article classique<sup>51</sup>, comment devait être interprétée cette distribution des pouvoirs. Son interprétation politique s'inscrit en faux contre l'interprétation juridique de la « séparation des pouvoirs », qui stipule que les trois pouvoirs étatiques (Législatif, exécutif, judiciaire) doivent être distribués en trois organes absolument distincts, pleinement indépendants, et qui n'ont aucune influence mutuelle les uns sur les autres. Loin de Montesquieu est cette conception rigide ou séparatiste. Deux principes permettent de saisir l'originalité de son approche constitutionnelle, note Eisenmann. Le premier tient à la non - confusion des trois pouvoirs, le deuxième réside dans le caractère composé de l'organe législatif. Dans le cas de l'Angleterre, cet organe est distribué entre le monarque, la chambre des communes (représentant du peuple) et la chambre des lords (qui représente les nobles).

De tous les régimes gouvernementaux existant, seul celui de l'Angleterre semble correspondre le mieux aux exigences de la liberté politique d'aujourd'hui. En effet, dans sa typologie gouvernementale, Montesquieu distingue trois types de gouvernements : la république, la monarchie et le despotisme. Cette trilogie correspondent « au schème catégorial suivant : le présent le passé et l'ailleurs. Dès lors tout s'ordonne : le gouvernement républicain c'est le passé de Rome et d'Athènes...Le despotisme, c'est l'Orient...Mais le présent c'est L'Europe monarchique moderne. »<sup>52</sup>. Entre le révolu et l'ailleurs, il ne reste donc, dans l'état actuel des choses en Europe, que la monarchie à l'anglaise qu'il faut prendre comme modèle pour se préserver contre le joug du pouvoir absolu.

Rousseau se démarque de Montesquieu sur ce point. Il rejette le modèle du meilleur gouvernement que présente *l'Esprit des lois*. D'abord parce qu'il voit dans les corps intermédiaires des obstacles qui s'interposent entre la volonté générale et les citoyens et non, comme Montesquieu, des moyens de défendre la liberté politique. Ensuite, parce qu'il pense que « la souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée »<sup>53</sup>. Rousseau dénonce le système représentatif parce que la représentation favorise les tripotages, les machinations et les manigances. Partisan de la souveraineté directe, il condamne la constitution anglaise et son régime parlementaire. « Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien »<sup>54</sup>

<sup>50</sup> *Ibid.*, XX, 7.

<sup>51</sup> Eisenmann (Ch), « L'Esprit des lois et la séparation des pouvoirs » in, *Cahiers de philosophie politique*, Reims, OUSIA, 1985, pp. 3-34. Voir aussi : « La pensée constitutionnelle de Montesquieu » in, *Cahiers de philosophie politique*, Reims, OUSIA, 1985, pp.35-66.

<sup>52</sup> Vernière (P), *Montesquieu et l'Esprit des lois ou la raison impure*, op.cit, p. 63.

<sup>53</sup> *CS.*, 15, p.429.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 430.

. En se donnant des représentants, tout peuple perd sa liberté à l'instar du peuple anglais. D'où l'éloge suivant de la cité grecque. « Chez les grecques, tout ce que le peuple avait à faire il le faisait par lui-même ; il était sans cesse assemblé sur place »<sup>55</sup>. Cet éloge fait échos à celui qu'on trouve dans la dédicace du *Second Discours*, où Rousseau vante Genève parce qu'elle représente à ses yeux « un pays où le droit de législation (est) commun à tous les citoyens »<sup>56</sup>.

Rousseau ne trouve pas son modèle politique dans les monarchies de l'Europe. Il préconise l'établissement d'un ordre républicain austère et n'accorde les grandes chances qu'aux petits Etats dont l'évolution a été attardée ou peut être arrêtée. Pourquoi ? D'abord parce que son modèle est antique. Ensuite, parce qu'il ne dissocie pas la question politique de la question de la décadence dans sa pensée. Selon lui, la marche de l'histoire est une marche inexorable vers la chute et la dégradation. Seuls quelques Etats peuvent être préservés de ce déclin général qui marque l'évolution de l'humanité. Il s'agit de la Corse qui est restée à l'abri des méfaits de la civilisation et qui par ses dimensions restreintes, son caractère rural, la pauvreté de ses habitants, la fierté de leur caractère et leur besoin d'indépendance, est en « état » de rendre une Constitution « possible »<sup>57</sup> et de donner corps à une meilleure forme de régime politique, à savoir une démocratie rustique, sagement tempérée. Mais surtout, il ne faut pas oublier la Suisse, qui, par ses républiques isolées dans leurs montagnes et ses sages lois, incarne aux yeux de Rousseau la terre de la justice et de la liberté. L'idéal de Rousseau est sans aucun doute Genève, sa ville natale et sa bien-aimée, parce que ses habitants sont apparentés aux citoyens grecs et romains.

Le parallèle qu'on vient d'établir entre Le Président de la Brède et le philosophe genevois, nous présente le premier comme partisan de la modernité et le second comme partisan de l'antiquité. Cette différence entre les deux auteurs ne doit pas dissimuler les points communs qu'il y a entre eux : ces deux penseurs sont d'une part trop actuels, mais d'autre part, ils sont étrangement passéistes.

En effet, Montesquieu est actuel. Son actualité réside, en premier lieu dans sa façon de défendre la diversité culturelle entre les peuples à travers la notion d'esprit général qui désigne l'essence singulière de chaque nation, son caractère distinctif, et ses traits les plus saillants. Cette défense de la diversité des lois et des mœurs, de la variété des coutumes et rites peut s'inscrire dans le cadre d'un refus total de l'homogénéité culturelle qui menace présentement nos sociétés au nom de la mondialisation. Montesquieu est aussi actuel par sa critique de l'absolutisme et de la raison d'Etat. Sa théorie de l'équilibre des pouvoirs, ses idées sur la modération des peines sont des éléments encore actifs pour promouvoir la liberté civile et respecter les règles du droit de l'homme.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *DOI.*, p 113-114.

<sup>57</sup> *PCC.*, p.902.

Actuel, Rousseau, l'est aussi, parce qu'il continue à nous interpeller, lui qui, au nom des valeurs morales et politiques, a dénoncé la primauté accordée aux valeurs de « l'avoir » et du « paraître ». Son message nous est contemporain. Tout d'abord, parce qu'il est animé d'un profond sens de la justice. Dans une société fondée sur les privilèges de la naissance et de la fortune, il a eu le courage de plaider pour les faibles et les déshérités. En second lieu, la pensée de Rousseau a encore aujourd'hui une incontestable résonance, parce que la cause du peuple lui est chère. Rousseau aime la masse. Il est le premier des philosophes qui fait du mot « peuple » un mot sacré, un mot d'amour et de respect, le premier qui déclare que seul le régime populaire est légitime. S'opposant à l'élitisme de la cour et de la haute société, l'auteur du *Contrat social* est l'un des rares penseurs qui a donné une existence réelle à cet être collectif qu'on appelle peuple.

Bien que d'actualité étonnante, la philosophie de Montesquieu et de Rousseau, renferme, paradoxalement, quelques éléments de pensée qui vont contre la direction linéaire du temps et qui s'opposent radicalement au sens évolutif de l'histoire et à l'idée de progrès si chère à l'esprit des lumières.

Commençons par Montesquieu le Moderne ! Un double dessein l'a amené à écrire *l'Esprit des lois*, cette œuvre majeure, qui a pris vingt ans de sa vie. Le premier est de montrer que « les lois sont des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » et qu'elles ne sont pas principalement l'effet de la volonté des législateurs puisqu'elles dépendent d'une multitude de facteurs : de la nature et du principe du gouvernement, du climat et de la nature du terrain, du genre de vie des peuples, de leurs religions, leurs mœurs et leurs histoires, etc. Le deuxième dessein, peu manifestant, mais pourtant réel, est de réformer la monarchie française et la protéger contre l'absolutisme royal. Pour donner appui à son projet et le rendre légitime, Montesquieu, fait recours à l'histoire et à des mesures purement constitutionnelles. Il ne s'agit pas cette fois-ci de l'histoire antique, mais de l'histoire de la France. Que montre cette histoire ? Elle montre que les pouvoirs féodaux constituent l'un des points de résistances sur lesquels il faut savoir s'appuyer pour freiner le despotisme. Ce sont les livres XXX et XXXI qui exposent la théorie des lois féodales chez les Francs. Ces livres ne sont pas un simple appendice historique sans rapport avec le reste de l'œuvre : ils sont centraux pour l'appréhension de la conception de la monarchie modérée défendue dans *L'Esprit des lois*.

L'étude historique portant sur l'origine féodale de la monarchie française, montre le rôle politique, ancien et toujours nécessaire, de la noblesse dans la protection du gouvernement contre l'absolutisme et l'anarchie. Écoutons Montesquieu : « Le pouvoir intermédiaire subordonné le plus naturel est celui de la noblesse. Elle entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est : point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque ; mais on a un despote »<sup>58</sup>. La monarchie française, note Montesquieu, s'est écartée de sa constitution originelle et s'est inclinée vers le despotisme en ignorant ou affaiblissant les institutions, qui comme les lois fondamentales, ou les pouvoirs intermédiaires obligent le roi à

---

<sup>58</sup> *EL.*, II, 4.

respecter certaines règles et à ne pas franchir certaines limites dans l'exercice de son autorité. En ce qui concerne les pouvoirs intermédiaires, Montesquieu en cite trois : la noblesse, l'Eglise et les parlements<sup>59</sup>. Encore une fois, la noblesse figure mais cette fois parmi les pouvoirs qui limitent la puissance du monarque et préserve ses sujets de l'arbitraire. Que peut-on conclure ? Montesquieu défend les prérogatives politiques des seigneurs. Montesquieu lui-même n'est-il pas seigneur de la Brède ? Sa propension naturelle et native à la noblesse qui se confirme à mesure qu'on avance dans *l'Esprit des lois*, n'est-elle pas l'expression d'une nostalgie qui cherche à vivifier des formes d'organisation politiques appartenant au moyen Age ? Montesquieu n'est-il pas rétrograde par son vouloir de rétablir ce qui appartient au passé ? La réponse ne peut être qu'affirmative. « Prenant parti contre le pouvoir absolu du roi », note Althusser, Montesquieu « prêtait la main à l'ébranlement de cet appareil d'Etat féodal qui était le seul rempart de la noblesse. Ses contemporains ne se sont pas trompés, qui, tels Helvétius, le jugeaient trop féodiste »<sup>60</sup>.

Montesquieu n'est donc pas moderne, il est plutôt moyenâgeux puisqu'il est resté, comme on l'a dit, noble, hiérarchique et défenseur acharné des intérêts de la seigneurie.

Rousseau, l'antique, qui s'attache aux temps lointains, refuse d'admettre cette distinction de rang qui fait placer quelques individus au plus haut degré de l'échelle sociale. Loin de privilégier une catégorie de citoyen au préjudice des autres, la société du contrat social met tous les membres de la collectivité dans une position de symétrie par rapport au devoir et au droit. Engagés « tous sous les mêmes conditions », ils « doivent jouir tous des mêmes droits »<sup>61</sup>. Œuvre du contrat social, l'égalité des citoyens trouve sa garantie dans l'exercice de la volonté générale et les lois qui en sont l'expression. Outre les mesures politiques, Rousseau indique d'autres moyens pour prévenir l'extrême inégalité entre les citoyens. Sans aller jusqu'à préconiser, à l'instar des utopistes comme Mably et Morelli, l'abolition de la propriété privée, Rousseau entreprend de la restreindre et de l'enfermer dans certaines limites pour empêcher les abus qui peuvent en découler : on ne doit posséder que ce dont on a besoin pour vivre, écrit Rousseau dans *Le Manuscrit de Genève*<sup>62</sup>. Toujours dans la même perspective de faire régner l'égalité sociale, Rousseau affirme que la taxe ou la part d'imposition que doit payer un citoyen à l'Etat, ne doit pas porter sur la terre, le blé et les choses d'absolue nécessité, mais sur le luxe, les plaisirs et les biens coûteux que les riches s'offrent sans la moindre nécessité. Ayant pour objectif « l'égalité et la simplicité de la vie rustique »<sup>63</sup>, Rousseau n'hésite pas à montrer sa grande répugnance pour tous les signes de richesses et les moyens qui servent à accumuler les fortunes. Voilà pourquoi il condamne l'argent.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Althusser (L.), *Montesquieu. La politique et l'histoire*, Quadrige/PUF, 1959, p.122.

<sup>61</sup> CS., II, 4, p.374.

<sup>62</sup> CS (1ère version), I, 5, p 301.

<sup>63</sup> PCC., p. 905.

Principal facteur de dépendance et d'asservissement, la monnaie rend les pauvres de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches : « l'argent est la semence de l'argent, et la première pistole est quelquefois plus difficile à gagner que le second million »<sup>64</sup>. En enfantant des besoins artificiels perpétuellement inassouvis chez ses manieurs, l'usage de la monnaie prive les désargentés du minimum vital dont ils ont besoin pour survivre : « L'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes pour fournir à leurs superfluités, est perdu pour la subsistance du laboureur »<sup>65</sup>). La monnaie qui est l'avantage de quelques individus, entraîne la misère de la majorité écrasante des citoyens, rend fort inégaux ceux qui l'amassent et ceux qui n'ont pas le moyen de l'acquérir. Outre qu'il fait perdre l'égalité, l'argent corrompt l'individu aussi bien que l'Etat : « Un gouvernement est parvenu à son dernier degré de corruption, quand il n'a plus d'autre nerf que l'argent »<sup>66</sup>. C'est parce que « l'argent (n'est) pas le ressort d'un bon gouvernement », et que « les systèmes de finances sont modernes »<sup>67</sup> que Rousseau appelle ses contemporains Corses et Polonais de prendre pour modèle le système économique de la Suisse. En Suisse, où les dépenses publiques sont comme partout inévitables, l'Etat ne paie pas ses fonctionnaires avec de l'argent, mais avec « des denrées »<sup>68</sup>: des dîmes, du vin, du bois. « Cette manière de paiement n'est pas sans inconvénients », concède Rousseau : « Il y a peut être du gaspillage ». Mais « le mal est petit en comparaison de la foule des maux qu'il sauve »<sup>69</sup>.

Et puisque l'Etat paie en nature, il est naturel qu'on l'alimente par le même procédé : « Je voudrais, affirme Rousseau dans *Les Considérations sur le gouvernement de Pologne*, qu'on imposât toujours les bras des hommes plus que leur bourse ; que les chemins, les ponts, les édifices publics, le service du prince et de l'Etat se fissent par des corvées et non point à prix d'argent »<sup>70</sup>

Pour éviter tous les maux que cause l'argent et empêcher la communauté d'hommes libres et égaux d'en souffrir, Rousseau préconise, nous dit Sven Stelling-Michaud « la substitution d'une économie naturelle à l'économie monétaire »<sup>71</sup>

Dès lors, l'intention de Rousseau consiste à proscrire de l'argent, à anéantir son usage, à le rendre « méprisable, et inutile »<sup>72</sup>: « Les échanges, affirme-t-il pourront se faire en nature et sans valeurs intermédiaires, et l'on pourra vivre dans l'abondance sans jamais manier un sou »<sup>73</sup>. Ce texte du *Projet de constitution pour la Corse* fait écho à ceux qu'on trouve dans *La*

---

<sup>64</sup> *Ec. Pol.*, p.272

<sup>65</sup> *DRB*, p.79, note.

<sup>66</sup> *Ec. Pol.*, p266.

<sup>67</sup> *CGP.*, p 1004.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p1006.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> *Ibid.*, p1009.

<sup>71</sup> « Rousseau et L'injustice sociale » in, *Jean-Jacques Rousseau*, ouv. Coll. Publié par l'Université ouvrière et la faculté des lettres de l'Université de Genève, Neuchâtel, la Baconnière, 1962, p.184.

<sup>72</sup> *CGP.*, pp. 1007-1008.

<sup>73</sup> *PCC.*, p. 922.

*Nouvelle Héloïse*<sup>74</sup> «un même idéal d'économie fermée, autarcique, essentiellement agricole (est) formulé dans *L'Emile*, nous dit Starobinski. Acheter est immorale : seul le troque est licite »<sup>75</sup>

Compte tenu de ce qu'on vient de dire, on peut aisément déduire que Rousseau cherche à établir une organisation sociale et politique, agraire et rustique. Le modèle qui inspire sa pensée n'est pas à vrai dire l'antiquité gréco-romaine, mais une antiquité plus lointaine dans le temps, une antiquité proche de l'origine, celle qui méconnaît l'usage des signes de la richesse. Rousseau est réfractaire au progrès, il est trop rétrograde, lui qui prend la perfectibilité comme la faculté spécifique de l'homme. La nostalgie l'a transporté jusqu'au degré zéro de l'histoire. Elle l'a amené à se ressourcer du mode de vie primitiviste, et l'a conduit à embrasser l'idéal d'une communauté pré-monétaire. Sa conception est si archaïque. Elle exprime, comme le dit Althusser, «une fuite en arrière», une «régression dans la réalité économique »<sup>76</sup> et politique de son temps.

---

<sup>74</sup> *NH.*, Cf. particulièrement V, II, p 551.

<sup>75</sup> *La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971, p.131, note.

<sup>76</sup> « Sur le Contrat social »in, *Cahiers pour l'analyse*, travaux du cercle d'Epistémologie de l'Ecole normale supérieure n° 8 : « *L'impensé de Jean-Jacques Rousseau* », Paris, Ed. Seuil, 1968, pp. 40-41.